



## NOTE D'INFORMATION POUR LES INDH COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME

141ème session

1 – 23 juillet 2024

Palais Wilson, Genève

### **Membres du Comité des droits de l'homme**

Le Comité des droits de l'homme (ci-après "le Comité") est composé de **18 membres**, siégeant à titre personnel.

### **États parties à examiner**

Le Comité examinera le rapport et la situation des pays suivants :

Croatie (4 <sup>ème</sup> )	Malte (3 <sup>ème</sup> )
Honduras (3 <sup>ème</sup> )	République arabe syrienne (4 <sup>ème</sup> )
Inde (4 <sup>ème</sup> )	Suriname (4 <sup>ème</sup> )
Maldives (2 <sup>ème</sup> )	

### **Liste de points à traiter et liste de points à traiter établie avant la soumission du rapport**

La liste de points à traiter sera adoptée sur :

**Tchad (3<sup>ème</sup>)**

La liste de points à traiter établie avant la soumission du rapport sera adoptée pour :

**Autriche (6<sup>ème</sup>)**  
**Costa Rica (7<sup>ème</sup>)**  
**Côte d'Ivoire (2<sup>ème</sup>)**  
**Lettonie (4<sup>ème</sup>)**  
**Sierra Leone (2<sup>ème</sup>)**

### **Documentation**

Les rapports des États parties, l'ordre du jour provisoire (CCPR/C/141/1) et d'autres documents relatifs à la session sont affichés sur la page web de la [141<sup>ème</sup> session du Comité](#).

### **Adoption des observations finales, des listes de points à traiter et des listes de points à traiter établies avant la soumission du rapport**

Après avoir passé en revue les rapports des États parties qui seront examinés, le Comité adoptera, en séance privée, des observations finales qui aideront les États parties concernés à mettre en œuvre le Pacte. Ces observations finales soulignent les aspects positifs, les

principaux sujets de préoccupation et les recommandations du Comité concernant la manière de relever les défis auxquels les États parties sont confrontés. Une fois les observations finales adoptées, les documents seront affichés sur la page web du Comité sous la session concernée.

Le comité adoptera également des **listes de points** à traiter et les transmettra aux États parties concernés. Les États parties devront à leur tour soumettre des **réponses à la liste de points à traiter**. Les listes de points à traiter et les réponses seront publiées sur la page web du Comité.

Pour les États parties qui soumettent leur rapport dans le cadre de la [procédure simplifiée de présentation des rapports](#), le Comité adoptera des **listes de points à traiter établies avant la soumission du rapport** (ci-après « **liste préalable de points à traiter** »). Les réponses de l'État partie constitueront son rapport périodique.

### **Rapport de suivi des observations finales**

Le Comité peut demander à l'État partie d'accorder la priorité à certains aspects de ses observations finales et, par conséquent, demander des informations de suivi sur ces aspects. Le Comité évalue les informations fournies par l'État partie et les autres parties prenantes et adopte un rapport de suivi.

Pour cette session, le Comité examinera les rapports de suivi concernant :

**Kenya (CCPR/C/KEN/FCO/4)**  
**République Démocratique du Congo (CCPR/C/COD/FCO/4)**  
**Libéria (CCPR/C/LBR/FCO/1)**  
**République démocratique populaire lao (CCPR/C/LAO/FCO/1)**

Les INDH peuvent fournir des informations sur les rapports de suivi soumis par les États parties au Secrétariat, qui peuvent être affichées sur le site web. Vous pouvez vous référer à la [note du Comité](#) sur la procédure de suivi des observations finales pour plus de détails (CCPR/C/161).

### Contributions écrites des INDH

Le Comité accueille favorablement des informations écrites des INDH, qui doivent être aussi précises, fiables et objectives que possible. Les rapports des INDH qui suivent la même forme de présentation que les rapports soumis par le gouvernement concerné sont bienvenus.

#### Toutes les soumissions au Comité doivent être :

1. Les documents doivent être soumis au secrétariat en anglais, en français ou en espagnol. La plupart des membres du Comité utilisant l'anglais comme langue de travail, les documents soumis en français et en espagnol doivent, dans la mesure du possible, être traduits en anglais. Veuillez noter que **le Secrétariat de l'ONU ne traduit pas les documents soumis par les INDH.**

2. Soumis dans les délais afin de permettre aux membres du Comité de lire les rapports avant la session.

- La date limite de soumission d'informations sur les États qui seront examinés dans le cadre de la **procédure de suivi est fixée au 8 AVRIL 2024.** La soumission doit être limitée à un maximum de 3 500 mots.
- La date limite de soumission d'informations concernant les États pour lesquels la **liste de points à traiter ou la liste préalable de points à traiter seront adoptées est fixée au 6 MAI 2024.** La soumission doit être limitée à un maximum de 10 000 mots.
- La date limite de soumission d'informations sur les États parties **devant être examinés par le Comité est le 3 JUIN 2024.** La soumission doit être limitée à un maximum de 10 000 mots.

3. Fournies sous forme électronique au format Word ou PDF uniquement.

VEUILLEZ INDIQUER **SI LA SOUMISSION PEUT OU NON ÊTRE PUBLIÉE** SUR LE SITE WEB DU COMITÉ.

### Plus d'informations

Pour plus d'information sur la manière dont les INDH peuvent participer au processus d'établissement des rapports, vous pouvez également consulter la section des institutions nationales et des mécanismes régionaux du HCDH (c/o : M. Matthias Klettermayer, [klettermayer@un.org](mailto:klettermayer@un.org)) et/ou GANHRI Genève (c/o Mme. Katharina Rose, [k.rose@ganhri.org](mailto:k.rose@ganhri.org)).

#### Coordonnées du secrétariat

Boîte aux lettres du CCPR : [ohchr-ccpr@un.org](mailto:ohchr-ccpr@un.org)

Mme Gabriella Habtom  
Secrétaire du Comité  
[gabriella.habtom@un.org](mailto:gabriella.habtom@un.org)

Mme Cherry Balmaceda  
Assistant de programme  
[cherry.balmaceda@un.org](mailto:cherry.balmaceda@un.org)